



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prêt à taux zéro (PTZ) dans le neuf

Question écrite n° 15506

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann appelle l'attention de M. le ministre de l'action et des comptes publics sur l'intérêt que la Fédération du BTP des Ardennes attache au dispositif du prêt à taux zéro (PTZ) dans le neuf, dont elle aurait souhaité la prorogation en zones B2 et C au-delà du 31 décembre 2019. Ces entrepreneurs estiment, en effet, que le PTZ est un outil efficace, permettant d'améliorer la solvabilité des ménages pour lesquels l'accession à la propriété demeure difficile. Ils soulignent que ce dispositif contribue, ce faisant, à dynamiser la construction neuve de logements et présente un intérêt tout particulier dans les territoires où le revenu moyen est le plus faible. Ces entrepreneurs rappellent, à ce propos, que le PTZ est un dispositif très utilisé dans les Ardennes. Il sollicite l'avis du Gouvernement sur ce point et souhaiterait que soient exposées, à l'attention des entrepreneurs du BTP, les mesures appelées, le cas échéant, à se substituer au PTZ neuf dans les zones B2 et C, au profit des ménages les plus modestes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15506

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : [Action et comptes publics](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 décembre 2018](#), page 11938

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)